



COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU 29 AVRIL 2014

L'an deux mille treize, le vingt-neuf Avril 2014 à 19 heures, le Conseil d'Administration du CCAS de Saméon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Yves LEFEBVRE, Président du CCAS de Saméon.

Présents : LEFEBVRE Yves, PLAISANT Christelle, HERBOMMEZ Brigitte, CURVERS Catherine, DUHAMEL José, DAUCHY Béatrice, HANNECART Isabelle, VAN HAVERBEKE ALAIN.

Pouvoirs :

De KRAWCZYK Richard à HERBOMMEZ Brigitte.

De CORNILLE Simone à DUHAMEL José.

De NOTTRET Valérie à LEFEBVRE Yves.

Absents : MERESSE Marie-Pierre

Secrétaire de Séance : LEFEBVRE Yves

1) Approbation du compte-rendu du 14/03/2014

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Administratif du CCAS du 14 Mars 2014 est approuvé par l'assemblée présente.

2) Affectation du Résultat

Le Conseil Administratif a arrêté les comptes de l'exercice 2013, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

- un solde d'exécution (excédent) de la section d'Investissement de 21 000€ ;
- un résultat (excédent) de la section de Fonctionnement de 30 599.26€ ;

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Administratif, en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement. Cette affectation doit permettre de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

Sur les 21 000.00 € d'excédent d'investissement 21 000.00€ va être affecté en Recettes au 001 et sur les 30 599.26€ de résultat de clôture de 2013, 30 599.26€ sont affectés au compte 002 en Recettes.

LE CONSEIL ADMINISTRATIF,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter la totalité de l'excédent d'investissement au 001 et l'excédent de fonctionnement en Recettes au 002.

3) Budget primitif 2014

CONSIDERANT l'obligation législative de voter le budget primitif avant le 15 Avril 2014, reportée avant le 30 avril 2014 suite au renouvellement des organes délibérants, Après en avoir délibéré, LE CONSEIL ADMINISTRATIF, à l'unanimité, ADOPTE le budget primitif 2014 arrêté comme suit :

Mouvements réels	DEPENSES	RECETTES
- Investissement	21 000.00€	21 000.00€
- Fonctionnement	33 366.26€	33 366.26€
TOTAL	54 366.26€	54 366.26€

4) Baux

Le Conseil Administratif vote à l'unanimité de reconduire :

- Le bail de M. ROLLIER Dominique pour une parcelle située à Saméon section B N° 279 pour contenance 42.30 ares.
- Le bail de M. BEYAERT Simon pour une parcelle située à Rumegies section A N° 2318 pour contenance 98.90 ares.

